

Département de la Mayenne Arrondissement de Laval Commune de BEAULIEU-SUR-OUDON

N°2021-023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du Mardi 9 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un le mardi 09 Mars à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 04/03/2021 Date d'affichage 04/03/2021

<u>Etaient présents</u>: Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 13 Nombre de votants : 14

<u>Était absents excusés</u> : Monsieur Emmanuel HOUSSAIS a donné pouvoir à Monsieur Anthony ROULLIER

Procurations: 1

Était absent non excusé : néant

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Danielle GUILLERME-CAOUS a été élue secrétaire de séance.

RECRUTEMENT ANIMATEURS PERIODE ESTIVALES

Présentation de la décision

Afin de compléter l'équipe d'animateur présent sur l'Accueil de Loisirs Sans Hébergements (ALSH) il convient de procéder au recrutement de personnel saisonniers sur la période des différents camps.

Les besoins sont les suivants :

- Camps du 12 au 16 Juillet : 1 Responsable et deux animateurs
- Camps du 19 au 23 Juillet : 1 Responsable et deux animateurs
- Camps du 26 au 28 Juillet : 1 Responsable et deux animateurs

Un des animateurs permanents est volontaire pour assurer le camp du 26 au 28 Juillet. Il convient donc de procéder aux recrutements suivants :

- 1 responsable pour la période du 12 au 28 Juillet,
- 1animateur du 12 au 28 Juillet
- 1 animateur du 12 au 23 Juillet.

Les animateurs seront recrutés via un Contrat d'Engagement Educatif et une rémunération en forfait journaliers (sur une base de 9 heures) :

5 5	Animateurs diplômés BAFA	58,50€
-	Animateurs stagiaires BAFA	48,00€
-	Directeur Adjoint BAFD ou BPJEPS	78,50€
177	Directeur Adjoint Stagiaire BAFD ou BPJEPS	68,00€

Pour les séjours, s'ajoute un forfait brut de 12 euros par nuitée.

Les montants ci-dessus sont à majorer de 10 % au titre des congés payés ; il est précisé que les animateurs sont recrutés en fonctions des effectifs au centre de loisirs.

Monsieur Le Maire propose de valider ces recrutements aux conditions de rémunérations mentionnées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 15/03/2021

Reçu en préfecture le 15/03/2021

Affiché le 12/03/2021

ID : 053-215300260-20210309-2021_023-DE

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour: 11 voix

Contre: 2 voix

Abstention: 1 voix

Envoyé en préfecture le 15/03/2021 Reçu en préfecture le 15/03/2021

Affiché le 12/03/2021 ID: 053-215300260-20210309-2021_023-DE Pour copie conforme, A BEAULIEU-SUR-OUDON, le 12 Mars 2021. Le Maire, Anthony ROULLIER